

SITUATION POLITIQUE À MADAGASCAR

«Il y a urgence», estime la chargée d'affaires de l'UE

Les Nouvelles - Opinion - Débat – 26/09/09

Le successeur de Jean-Claude Boidin à la tête de la délégation de la Commission européenne à Madagascar, la Chargée d'affaires a.i., Maria Becerril Perez, fait le tour de la situation politique actuelle et de l'état de la coopération entre l'UE et la Grande île. Interview...

Les Nouvelles (*) : Madame la Chargée d'affaires, si nos souvenirs sont exacts, Bruxelles a imposé un moratoire de 120 jours à Madagascar dans le cadre de la résolution de cette crise politique. Où en sont actuellement les discussions politiques entre l'Union européenne et la Grande île et quelles sont les prochaines étapes prévues dans ce cadre ?

Maria Becerril Perez : Effectivement, comme nous le savons tous, l'UE travaille avec Madagascar dans le cadre de l'accord de Cotonou, parmi 78 pays de l'ACP. L'article 96 prévoit que si un Etat s'écarte des éléments essentiels dudit accord (les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit), l'UE peut demander l'ouverture d'un dialogue pour demander à la partie concernée de revenir à l'ordre établi. C'est ce qui s'est passé suite aux événements du 17 mars, quand l'UE a constaté que Madagascar en est sorti. Elle a donc appelé les autorités de facto de Madagascar à prendre des mesures et c'est ainsi qu'ont eu lieu les dialogues politiques organisés au mois de mai et en juillet (6 et 7).

Pour répondre à votre question, la date limite fixée par les autorités européennes est le 6 novembre. Auparavant, il n'est pas exclu qu'un autre dialogue se tienne mais, au stade actuel des choses, il n'y a pas encore de calendrier fixe prévu à cet effet.

*** Justement, par rapport à l'évolution de la situation politique actuelle, à quelles mesures (positives ou négatives) Madagascar doit-il s'attendre ?**

- Je voudrais d'abord faire remarquer que l'UE fait partie du groupe international de contact. Madagascar attire l'attention au niveau sous-régional, régional et international. C'est à ce titre que le Gic et l'équipe conjointe de médiation ont été mis en place. Il y a eu plusieurs déclarations émanant de l'UE et du Gic par rapport à la crise, dont celle du 5 septembre qui appelle au dialogue et préconise que la charte de la Transition constitue le schéma pour revenir à l'ordre constitutionnel. Pour nous, toute solution acceptable doit passer par la «multilatéralité».

Des «mesures appropriées» seront prises

- Maintenant, dans la situation où l'on est, ça n'a pas beaucoup évolué depuis le dialogue de juillet, étant entendu qu'il n'y a pas eu de programme clair proposé par les autorités pour un retour aux éléments essentiels de l'accord de Cotonou. A ce propos, il y a urgence car ce qui est sûr, c'est que Bruxelles va prendre, comme le prévoit l'accord, des mesures appropriées.
- Actuellement, nous ne savons pas encore quelles seront ces mesures. Mais je vous rappelle qu'il y a déjà quelques dispositions en place, des «mesures prudentielles» pour être exact, lesquelles seront normalement confirmées. Le principe, c'est que nous continuons de traiter les contrats et projets en cours, mais nous avons décidé de ne pas signer de nouveaux programmes. Autrement dit, il y a un certain ralentissement au niveau de ces nouveaux programmes qui ne pourront certainement pas être signés avant un certain temps.
- D'ailleurs, les activités qui devaient faire l'objet d'une signature au début de l'année mais qui ont été suspendues par la Commission européenne dans l'attente des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou sont estimées à environ 300 millions d'euros, dont 90 millions d'aide budgétaire prévus par le plan d'actions de 2008.
- Ces activités portent notamment sur le programme «Routes du Sud» du 10e Fed, l'appui au développement des communes, le programme d'appui à la société civile (10e Fed), la restructuration des filières bananes et sucre (dotation 2008), les projets routiers en cours du 9e Fed, le programme

de gouvernance et Etat de droit du 9e Fed, les financements Bei en faveur de la Jirama, ou encore l'accord de pêche thonière UE-Madagascar.

- Bref, une partie des mesures négatives concernera le domaine de la coopération mais il y a également la possibilité d'autres mesures restrictives – donc plus sévères – dans le sens de la politique extérieure commune européenne telles que l'interdiction de mobilité qui pourrait frapper certaines personnes.

Une reprise progressive si...

- Il faut noter que certains projets continuent d'être mis en oeuvre en ce moment et l'UE peut encore passer des contrats avec certaines ONG. L'étude se fait au cas par cas mais le point le plus important est d'agir en faveur des pauvres. L'UE ne va pas «*lâcher*» les couches les plus défavorisées de la population malgache et continuera de prodiguer des aides humanitaires.
- S'agissant éventuellement d'une décision positive, l'on pourrait assister à un rétablissement de l'appui fourni par l'Union. Néanmoins, il n'est pas dit que toute l'aide reviendra tout d'un coup. Cela se fera de manière progressive et dépendra en grande partie des actions entreprises par les autorités malgaches dans l'optique du retour aux éléments essentiels de l'accord de Cotonou.
- Dans tous les cas, nous souhaitons que la situation évolue dans le bon sens. Nous gardons un certain optimisme pour que la décision finale de l'UE soit le plus favorable possible pour Madagascar.

*** Parallèlement à tout cela, quid du cas de l'accord de partenariat économique (APE) ?**

- L'article 96 de l'accord de Cotonou ne tient pas compte des APE. La preuve, comme vous l'avez souligné, c'est la signature faite dans ce cadre vers la fin août, par Madagascar. L'idée maîtresse est d'éviter l'isolement total d'un pays dans ce contexte de mondialisation.
- Application sincère des accords de Maputo.

*** Madame la Chargée d'affaires, quel serait le message à passer aux principaux responsables des quatre mouvances politiques impliquées dans la résolution de la crise ?**

- Un appel au dialogue. Ils doivent parvenir à une application sincère des accords de Maputo et arriver à un ordre constitutionnel le plus vite possible. Et notre envie, c'est qu'ils s'associent dans cette démarche pour l'intérêt supérieur de la Nation, que ce soit vraiment l'intérêt de la population qui soit la priorité des priorités, avant toutes les considérations politiques et autres.
- Vous savez, notre souhait est d'accompagner la Transition et ce, jusque dans l'organisation des élections, mais il faut que tout se fasse dans le respect des accords de Maputo.

Propos recueillis par Nasolo R

Source : <http://www.les-nouvelles.com/>